Nations Unies S/2011/477



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juillet 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'informe les membres du Conseil que les activités entreprises en exécution du mandat énoncé au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et demandées dans une lettre datée du 26 mars 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2008/206) ont entraîné des dépenses d'un montant de 168 405 dollars pour la période du 1er janvier au 30 juin 2011, qui ont été financées par prélèvement sur le compte séquestre Iraq.

J'ai pris note de la déclaration faite à la presse par le Conseil de sécurité sur l'Iraq et le Koweït, le 22 juin 2011, dans laquelle le Conseil a indiqué que ses membres avaient décidé de financer la poursuite des activités du Coordonnateur de haut niveau pour une nouvelle période de six mois.

Toutes les parties devraient concrétiser les déclarations politiques de bonne volonté par des mesures concrètes visant à accélérer les progrès au cours des prochains mois afin de régler les questions en suspens. Le Coordonnateur de haut niveau devra donc intensifier ses activités dans la période à venir. À cette fin, il serait nécessaire d'allouer des ressources suffisantes pour financer ses activités et celles de son personnel d'appui jusqu'au 31 décembre 2011 (214 600 dollars). Il est proposé de prélever ce montant sur le solde du compte séquestre créé en application de la résolution 1958 (2010) du Conseil.

Si le Conseil souscrit à cette proposition, les fonds seront transférés du compte séquestre et mis à la disposition du Département des affaires politiques du Secrétariat, qui est chargé de financer les activités du Coordonnateur de haut niveau.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-43880 (F) 010811 010811



